



Assemblée générale

AG/PAL/1161

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

**Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien**
323^e séance – après-midi

**LE COMITÉ DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN ADOPTE LE
PROGRAMME PROVISOIRE DE LA RÉUNION INTERNATIONALE D'ISTANBUL QUI AURA
LIEU FIN MAI**

Après avoir entendu un exposé de l'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies sur la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a, cet après-midi, approuvé le programme provisoire de la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien et du Forum public des Nations Unies à l'appui du peuple palestinien, qui se tiendront à Istanbul, en Turquie, du 25 au 27 mai 2010.

La Réunion internationale permettra un échange de vues sur l'état actuel du processus de paix, dans le but de promouvoir un dialogue constructif entre les parties, a indiqué M. Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. « Les participants discuteront des perspectives de paix israélo-palestiniennes et des moyens de relancer le dialogue politique, notamment la médiation par une tierce partie et d'autres initiatives de paix. Le Forum public se concentrera quant à lui sur la situation à Jérusalem et sur le rôle des acteurs non étatiques », a indiqué M. Badji.

Les membres du Comité ont également pris note du rapport sur le Séminaire des Nations Unies relatif à l'assistance au peuple palestinien, et sur la Réunion de la société civile à l'appui à ce peuple, qui se sont tenus à Vienne, en Autriche, il y a un mois, avant de visionner deux documentaires dont le sujet était le mur de séparation construit par Israël.

Par ailleurs, le Président du Comité a annoncé le lancement d'une page sur Facebook, le 8 avril, par la Division pour les droits des Palestiniens du Secrétariat des Nations Unies. L'objectif d'un lancement de cette page Web est de diffuser des informations sur les activités de la Division et de familiariser les personnes étrangères à l'ONU sur les travaux du Département des affaires politiques sur la question de la Palestine.

Dans son exposé, l'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, M. Ryad Mansour, a signalé que les pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens occupés n'ont pas changé, et que les violations des droits de l'homme et du droit international commises par Israël se poursuivent. Il a dénoncé les évictions de Palestiniens de leurs foyers et la construction de logements par Israël dans les territoires occupés. La politique de peuplement de Jérusalem-Est met en danger le processus politique, a-t-il averti. S'agissant de la bande de Gaza, il a relevé le maintien du blocus, qui dure depuis plus de 1 000 jours. M. Mansour a aussi rappelé le problème que pose la détention de 11 000 prisonniers palestiniens dans les geôles israéliennes. En outre, en vertu d'une nouvelle réglementation, des milliers de palestiniens sont menacés d'expulsion de la Cisjordanie, sous prétexte que leurs papiers ne seraient pas en règle, a indiqué M. Mansour. Lors de la réunion du Conseil de sécurité la semaine dernière, plusieurs

intervenants se sont élevés contre cette réglementation, appelant les autorités israéliennes à la lever. Il faut que le Conseil de sécurité et tout le système des Nations Unies empêchent Israël d'ouvrir un nouveau chapitre de violations du droit international, a demandé Ryad Mansour.

Lors de la réunion au Caire des parties arabe et palestinienne, l'initiative des États-Unis concernant des pourparlers de proximité a été approuvée, a poursuivi M. Mansour. La partie israélienne, dans le même temps, a annoncé son intention de construire 1 600 nouveaux logements à Jérusalem-Est et 112 unités d'habitations dans la région de Bethléem, ce qui a entraîné une nouvelle crise. Si l'on veut faire prospérer les pourparlers de proximité, il est essentiel qu'Israël cesse toute activité de peuplement, y compris à Jérusalem-Est, a insisté l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour a aussi annoncé qu'il allait envoyer une lettre aux Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur un problème concernant un cimetière, situé à Jérusalem, où des personnes sont enterrées depuis plus de mille ans, dont probablement des compagnons et des amis du Prophète Mohammed. Israël, qui veut y construire un « musée de la tolérance », pourrait détruire ce lieu sacré, a-t-il expliqué.

En début de séance, M. Badji a recensé les événements survenus depuis la dernière réunion du Comité, le 16 mars dernier, dont la réunion du Quatuor à Moscou le 19 mars, et les deux réunions du Conseil de sécurité tenues en mars et le 14 avril sur le thème de « la situation au Moyen Orient, y compris la question palestinienne ».

En ce qui concerne le Séminaire des Nations Unies et la Réunion de la société civile sur l'appui au peuple palestinien, M. Saviour Borg, Rapporteur du Comité, a salué le bon niveau de participation, avec 54 gouvernements représentés. Le Ministre de la planification et du développement administratif de l'Autorité palestinienne a donné un aperçu des principaux points du Programme de l'Autorité palestinienne intitulé « Palestine: mettre fin à l'occupation et créer un État ». M. Borg a aussi donné un résumé des trois séances plénières consacrées respectivement à la situation dans les territoires palestiniens occupés; aux moyens de faire progresser l'agenda en vue de l'édification d'un État; et au rôle essentiel de l'assistance de la communauté internationale.

S'agissant du Forum de la société civile, il s'est penché sur la situation créée par le mur de séparation construit par Israël sur les territoires palestiniens occupés. Des experts, dont un représentant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), ont présenté leurs témoignages au Comité, avant les participants à la réunion ne soient invités à regarder deux courts documentaires sur la question.

Ces deux films ont été projetés aujourd'hui à la fin de la séance de travail du Comité. Le premier documentaire, intitulé « Walled Horizons », marque les cinq années qui se sont écoulées depuis l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) sur le mur construit par Israël. Commenté par Roger Waters, un des membres des Pink Floyd, groupe de musique rock auteur de la chanson « The Wall », il décrit comment ce mur affecte gravement les Palestiniens vivant tant dans les zones urbaines que rurales.

L'autre film, « Refuse to die in silence », produit par Shai Carmeli Pollak, fait découvrir la protestation non violente de la population de Bil'in contre la construction du mur. Il montre aussi la réaction des Forces de défense israéliennes contre les manifestations, et expose le cas d'un manifestant tué par balles.

À l'issue de la projection, M. Mansour a signalé l'existence d'un autre film, intitulé « Budrus », qui a été présenté au Festival du film international de Tribeca, à New York.

* *** *